

Montpellier, le 23 mai 2018

Monsieur Yves Lévy,
Président-directeur général de l'Inserm

Monsieur Hafid Brahmi,
Directeur du département des ressources humaines

Monsieur le Président-directeur général,
Monsieur le Directeur du département des ressources humaines,

Notre syndicat souhaite par la présente attirer votre attention sur une situation très mal vécue par certaines et certains de nos collègues, au point que nous craignons maintenant pour leur santé.

Ces collègues se retrouvent bloqué·e·s en bout de grade, sans possibilité d'avancement par le jeu des échelons. Outre la perte financière qui en résulte inexorablement (car la GIPA, de par son mode de calcul, ne peut rattraper le pouvoir d'achat au mieux qu'une fois), la situation est avant tout vécue comme une dévalorisation, un abandon.

C'est encore pire lorsque ce blocage intervient dans les grades de recrutement, alors qu'il est maintenant admis que la carrière d'un fonctionnaire doit se dérouler sur au moins deux grades. La situation est alors vécue comme une véritable sanction déguisée, sans possibilité de se défendre.

Nous ne venons pas parler ici de traitement indiciaire, nous voulons alerter sur le désespoir que nous rencontrons chez ces collègues !

Il n'est certes pas en votre pouvoir, Monsieur le Président-directeur général et Monsieur le Directeur du département des ressources humaines, de modifier les règles générales de la fonction publique. Mais nous vous sollicitons aujourd'hui pour que vous usiez de tous les moyens à votre disposition pour résoudre au plus vite ces situations de blocage.

En ce qui concerne les ingénieur·e·s et technicien·ne·s, vous pourriez par exemple donner consigne aux représentants de l'administration en CAP de promouvoir les dossiers de collègues bloqué·e·s au dernier

échelon d'un grade de recrutement quel que soit son classement dans leur unité d'affectation. Vous pourriez également intervenir auprès des directions d'unités pour que ces collègues soient toujours proposé-e-s à l'avancement. Ainsi dans les cas de conflits entre les agent-e-s et leur unité, la non proposition à l'avancement ne pourrait plus être utilisée comme un moyen de rétorsion, ce qui est un détournement de la procédure.

La situation est certes différente en ce qui concerne les chercheurs, mais avec la création du grade CRHC, nous nous retrouvons dans une configuration similaire, qui risque à terme d'engendrer les mêmes effets. Nous espérons que la mise en œuvre de ce nouveau grade tiendra compte de ce danger.

Car là où il y a de la souffrance, il y a danger. Nous espérons que vous entendrez cette alerte dès la campagne d'avancement en cours pour les ingénieur-e-s et technicien-ne-s, et dès le « remplissage » initial du grade CRHC.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président-directeur général et Monsieur le Directeur du département des ressources humaines, nos respectueuses – mais vigilantes – salutations.



Janique Guiramand
Secrétaire Nationale